



CONTRAT DE RESERVATION SALLES DE L'OECCENTRE DE LA BERGERIE DE VILLARCEAUX

CE DOCUMENT N'EST PAS UNE FACTURE

Madame, Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de prestations du Restaurant de la Bergerie.
Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.
Le gestionnaire,

Association Ecosite de Villarceaux –
SIRET 493 202667 000 17 – APE 913^E -
Siège social : La Bergerie – 95710 Chaussy
Tél : 01.34.67.08.80 - contact@bergerie-villarceaux.org
Association loi 1901, déclarée W953003452 (95)
TVA : FR 83 493 202 667 000 17

CLIENT :

Adresse : 13 allée des mélèzes
78378 Plaisirs

Tél : 06-88-72-47-39
- Mail : jean-philippe.baillin@veolia.com

RESPONSABLE DU GROUPE : Monsieur Baillin
Nombre de personnes : 80 pers
Dont 80 adultes

Date de la réservation :
23 Juin 2013 de 11h à 15h
Type d'événements : pique-nique

Animaux acceptés : NON
Chèques-vacances ou restaurants NON acceptés
Modes de paiement : virement ou chèque bancaire ou espèces

Cartes bancaires non acceptées

PRIX :

Prestations choisies	Nombre de personnes	Prix unitaire	Quantité	Prix € TTC
Mise à disposition de la salle dite Les Grouettes	80 pers	250 €	1	250 €
AUTRES PRESTATIONS				
Heure supplémentaire	100 €			
TOTAL € TTC				250 €

Dépôt de garantie ou caution : 1000 €

OBSERVATIONS : installation et remise en état de la salle à la charge de l'organisateur.

La réservation prendra effet si nous recevons :

- Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le client)
- Le solde, d'un montant de **250 €** est à régler **par virement Bancaire avant le 20 Juin.**

Je soussigné déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document. En tant que responsable du groupe, la bonne exécution du présent contrat m'incombe.

A Chaussy, le 17 juin 2013
(Le gestionnaire)

A le
(Signature du client, précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé »)

CONTRAT DE RESERVATION RESTAURANT DE LA BERGERIE DE VILLARCEAUX

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Réservation et conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au gestionnaire un acompte de 25% du montant total du prix et un exemplaire du contrat signé, avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. La réservation du client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Prix

Il appartient au client d'apprécier avant la réservation si le prix lui convient en acceptant son caractère forfaitaire. Aucune contestation concernant le prix de la prestation ne pourra être prise en considération ultérieurement. Toutes prestations complémentaires au devis acceptées, demandées par le client, feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Les prestations engagées par les participants et non réglées au départ du groupe seront facturées à l'organisateur.

Dépôt de garantie

Le preneur s'engage à verser un dépôt de garantie avant la prise de possession du lieu de réception. L'OEcocentre conservera cette somme pendant un délai de 48h. En l'absence de constatation de de dégât ou de manquement et à l'issue de ce délai, le chèque sera restitué par courrier à l'adresse personnelle du preneur. L'OEcocentre se réserve le droit de conserver la somme dans le cas où il constaterait d'éventuels dégâts occasionnés par le preneur ou ses convives durant l'occupation des lieux. L'OEcocentre se réserve également la possibilité de saisir le tribunal compétent au cas où le montant total des dégâts occasionnés par le preneur ou ses convives serait supérieur au montant du dépôt de garantie.

Annulation par le client :

En cas d'annulation de réservation, la prestation fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes :

- * si elle intervient moins de 48h ouvrable avant la date prévue, facturation à 100%
- * si elle intervient entre 48h et le 30ème jour inclus avant la date prévue, facturation à 50%

En cas de non présentation du client la prestation fera l'objet d'une facturation à 100%.

Horaires

Le jour de la prestation, le groupe doit se présenter à la Bergerie de Villarceaux à l'heure mentionnée sur le présent contrat et avec le nombre de personnes convenues. En cas d'arrivée tardive, la direction se

réserve le droit de facturer des heures de dépassement de service : l'heure supplémentaire (heure entamée) sera facturée selon le barème précisé au recto du présent document.

Paieiment

L'acompte, équivalent à 50% du montant total TTC, est versé à la signature du contrat et encaissable immédiatement. La somme restant due sera acquittée le jour de la prestation. Le paiement peut s'effectuer par chèque, espèces ou virement bancaire. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées. Pour les sociétés et collectivités, nos factures sont payables à 10 jours après la prestation. Si Le paiement est divisé en plusieurs familles, la facture sera remise à la personne qui aura réservé la prestation, charge à elle de collecter l'argent de part et d'autre.

Respect des lieux :

Le client devra assurer le caractère paisible de la prestation et en faire usage conformément à la destination des lieux. Tous points de décoration, installations techniques, aménagement de salles devront être conformes au règlement et aux normes de sécurité en vigueur et préalablement approuvé par la Direction, étant précisé que l'approbation dont il s'agit est toujours exclusive de produits collants sur les murs, plafonds ou sols. Toute détérioration, vol de matériel subis par l'établissement et commis par les participants seront facturés au client organisateur. Le client devra également maintenir en l'état les espaces extérieurs et le parking. Les mégots de cigarettes et autres déchets devront être jetés dans des poubelles prévues à cet effet. L'OEcocentre se réserve le droit de prendre sur le chèque de caution tout montant nécessaire à la remise en état et/ou nettoyage des locaux et des espaces extérieurs

Responsabilité

L'OEcocentre décline toute responsabilité d'un éventuel accident survenu lors de la manifestation et ne peut être tenu responsable des vols et dégradations sur les biens du preneur ou de ses convives sur le site et le parking de l'OEcocentre.

A _____, le
(Signature du client, précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé »)